

ANNEXE V

Règles de circulation des vins AOP Beaujolais Nouveau et Beaujolais Villages Nouveau
– récolte 2026

**LETTRE D'ENGAGEMENT DE L'IMPORTATEUR
POUR L'EXPORTATION DE VINS
A APPELLATION D'ORIGINE PROTEGEE
Beaujolais Nouveau et Beaujolais Villages Nouveau**

Je
soussigné.....
....

Agissant pour le compte de la Société
.....

Importateur de vins AOP Beaujolais Nouveau et Beaujolais Villages Nouveau
(indiquer l'appellation)
.....
.....

Expédiés par
.....

m'engage à ne pas mettre ces vins à la consommation avant le jeudi 19 novembre
2026 à 0 H.

Date :

Signature

(Copie à annexer aux documents d'accompagnement)